

L'échange des données dans l'ELSJ : l'hypothèse de la circulation totale au-delà du contrôle

Jean-Sylvestre BERGE, Université Jean Moulin Lyon 3 - Institut Universitaire de France

Résumé :

Cette communication s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche soutenu par l'IUF, relatif à « La circulation totale au-delà du contrôle et le droit ».

Est ici envisagée « la circulation totale au-delà du contrôle des données ».

La circulation : les données circulent à l'intérieur des territoires et entre les différents territoires. Cette circulation a acquis une dimension inédite : la rapidité, la diversité et, souvent, la masse des flux ont atteint des niveaux jusqu'alors inégalés et l'on peut raisonnablement penser que le phénomène ne peut que s'amplifier.

Totale : la circulation des données a une dimension « totale » en ce sens qu'elle mobilise, dans des contextes définis de dimension locale, nationale ou internationale, l'attention et le comportement de l'ensemble des acteurs publics et privés (Etats, entreprises, citoyens) qui contribuent, tous ou en partie, de manière volontaire ou involontaire, au phénomène.

Au-delà du contrôle : la circulation a une dimension « incontrôlable » en ce sens que, dans des situations particulières ou temporaires, notamment de crise, elle échappe en tout ou partie au contrôle des acteurs, en particulier de ceux qui l'animent. Cette circulation au-delà du contrôle génère ainsi à l'intérieur de sa propre sphère, ses circuits positifs et négatifs, légaux et illégaux, interdisant à l'action conjuguée des acteurs de la contenir.

La circulation totale des données au-delà du contrôle connaît un essor paradoxal. Elle est, le plus souvent, niée par ceux qui prétendent pouvoir la contrôler alors qu'elle met en péril les frontières existantes en même temps qu'elle en fait naître de nouvelles. Elle est souvent refoulée par la conscience collective des populations qui forment l'espoir qu'un retour à une situation de contrôle est toujours possible.

Cette communication entend discuter cette hypothèse dans le contexte particulier de l'ELSJ. Sera notamment mise à profit l'expérience nourrie dans le cadre d'un master européen (European Joint Master Program « Policing in Europe ») conduit par 13 Etats membres UE (pour la France : ENSP et Lyon 3) sous financement du CEPOL.

L'approche se veut ici théorique. Elle porte sur la notion de circulation totale des données au-delà du contrôle, son utilité et son traitement juridique dans les différents domaines de l'ELSJ : coopération policière, judiciaire, lutte contre le terrorisme, circulation des personnes, immigration.